

*Questions orales*

**L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Madame le Président, lorsque nous étudions ce genre de questions, nous avons l'habitude d'en examiner tous les aspects. Je tiens à signaler au député que le gouvernement a pris cette décision en mars, soit avant d'accorder une subvention à la société Michelin.

**M. McLean:** Madame le Président, pour faire suite à sa réponse, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre. Dans sa politique sur l'investissement étranger, le gouvernement permet-il à des fabricants étrangers de caoutchouc de s'établir au Canada au détriment des ouvriers qui travaillent dans des filiales nord-américaines?

**M. Gray:** Madame le Président, la loi a pour but de faire grandement profiter le Canada des transactions qu'elle régit et le gouvernement s'y conforme.

\* \* \*

[Français]

**L'AGRICULTURE**

LES ÉLEVEURS DE PORCS NAISSEURS—ON DEMANDE DE L'AIDE

**M. Jean-Guy Dubois (Lotbinière):** Madame le Président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture, mais en son absence je vais la poser au secrétaire parlementaire.

Au sujet des éleveurs de porcs naisseurs qui ont fait des instances par l'intermédiaire des organismes tels que l'UPA et la Fédération des producteurs de porcs à l'effet qu'ils avaient des problèmes à cause de l'écart entre leur coût de production et leur prix du marché actuel, j'aimerais que le secrétaire parlementaire dise où en est rendue la situation de ces gens et quelles sont les possibilités du ministère de l'Agriculture et de l'Office de stabilisation des prix agricoles vis-à-vis d'eux?

**M. Marcel Ostiguy (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture):** Madame le Président, présentement le ministère de l'Agriculture est à étudier les données, c'est-à-dire la quantité de porcs naisseurs à travers le Canada, et dès que ces études seront complétées, nous pourrons informer la Chambre de la décision prise.

\* \* \*

[Traduction]

**L'INDUSTRIE**

HAMILTON (ONT.)—L'EXPANSION DE LA FIRESTONE TIRE AND RUBBER

**M. Bill Kempling (Burlington):** Madame le Président, la question que j'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce fait suite à celle qu'a posée mon collègue. Le ministre savait-il que la Firestone Tire and Rubber de Hamilton comptait consacrer 12 millions de dollars à l'expansion de ses installations pour fabriquer des pneus pour véhicules tout-terrain et d'autres pneus de grandes dimensions du même genre qui seront importés au Canada de la Finlande à la suite de l'approbation par l'AEIE de la demande de la société NOHIA de ce pays?

**L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Madame le Président, malheureusement je ne peux, aux termes de la loi sur l'examen de l'investissement étranger, révéler des détails de ce genre à mon honorable ami. Habituellement, l'Agence demande l'avis des autres ministères qui s'y connaissent en la matière et c'est ce qu'elle a fait.

**M. Kempling:** Madame le Président, le ministre de l'Industrie et du Commerce a sur son bureau une étude effectuée par l'industrie canadienne du caoutchouc, dans laquelle il est recommandé qu'il autorise l'industrie à rationaliser la production, dans le but de réaliser des économies d'échelle, donc de réduire ses coûts et d'obtenir divers autres avantages. Voilà plusieurs mois que le ministre a cette étude sur son bureau. Quand va-t-il répondre à l'industrie canadienne du caoutchouc?

**M. Gray:** Très bientôt, madame le Président.

\* \* \*

**L'ÉNERGIE**

LES REDEVANCES SUR LE PÉTROLE DES TERRES DE LA COURONNE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT VIS-À-VIS L'ALBERTA

**M. Bill Yurko (Edmonton-Est):** Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, mais le premier ministre ou le ministre de la Justice pourraient tout aussi bien y répondre.

Le ministre sait qu'en 1974, le gouvernement albertain a décidé par une loi de prélever en nature la redevance pétrolière. Cela fait que 40 p. 100 environ du pétrole provenant des terrains loués par la Couronne qui franchit la frontière albertaine est du pétrole de redevance, du pétrole de la Couronne à ce titre. Puis-je demander au ministre si la province de l'Alberta peut fixer unilatéralement le prix, départ frontière albertaine, de son pétrole de redevance, sans pour autant violer la légalité constitutionnelle, c'est-à-dire sans usurper les pouvoirs fédéraux en matière de commerce interprovincial?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, l'expérience législative qu'il possède doit certainement avoir appris au député que les règles parlementaires interdisent à un ministre de donner un avis juridique sur le parquet de la Chambre. Il y a des avocats en attente de clients qui ne seront que trop heureux de donner ce genre de renseignement, et il y a longtemps, je pense, que Beauchesne a décidé qu'une intervention ministérielle dans ce domaine constituerait une concurrence déloyale.

**M. Yurko:** Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser. Est-ce que le ministre ou son collègue le ministre de la Justice a procédé à une importante analyse juridique sur le droit constitutionnel que possèdent les provinces de fixer le prix, départ frontière, de leur part propre, ou de leur part de redevance ou de leur part domaniale d'une ressource naturelle comme l'électricité, le pétrole, le gaz naturel, le charbon ou d'autres minéraux? S'il a procédé à cette étude et à cette analyse, le ministre veut-il en déposer le texte complet à la Chambre le plus tôt possible et voudrait-il également—je ne lui demande pas de citer l'affaire Cigol parce que . . .